

retiré de la Société des Nations l'année dernière, le gouvernement italien a dissous l'Institut de Rome. Il fallait donc trouver un autre organisme qui assumerait ces fonctions aux termes de la convention. Il a été convenu de façon générale que l'Institut de coopération intellectuelle était l'organisme tout désigné pour assurer le fonctionnement de la convention, et la septième Commission a recommandé à l'Assemblée que cet Institut fût autorisé à agir en cette qualité. La proposition a été adoptée par l'Assemblée.

### *Habitation*

La question de l'habitation a été examinée, depuis plusieurs années, par les diverses organisations de la Société des Nations, et chaque fois qu'elle fut discutée, de nouveaux travaux ont été proposés par les différentes délégations. La dix-huitième Assemblée a arrêté un programme d'activités qui fut confié à l'Organisation d'hygiène et au Comité d'experts statisticiens. La discussion au cours d'une séance commune de la deuxième et de la troisième Commission concernant l'habitation, a révélé un intérêt continu ou encore plus grand sur ce sujet. Aussi, un grand nombre de projets comportant de nouvelles études ont été proposés.

M. Paul Martin expose les difficultés que le gouvernement canadien avait à envisager à cause du caractère fédéral de la constitution canadienne, mais signala que malgré ces difficultés des mesures importantes ont été prises ces dernières années en vue d'améliorer le niveau du logement au Canada. Il déclara que la législation relative à l'habitation avait été établie surtout comme remède au problème du chômage en stimulant la construction, mais la fin sociale que comporte cette législation n'avait pas été oubliée. Après avoir décrit brièvement la législation canadienne, il exprima l'espoir que le travail accompli en fonction des études déjà préparées sous les auspices de la Société des Nations, fût poursuivi, et formula plusieurs suggestions concernant la portée des études nouvelles.

Les différentes questions qui ont été soulevées sont manifestement de nature très complexe et nécessiteront beaucoup d'analyse et d'organisation. La Commission, toutefois, a signalé dans son rapport que les exigences de la population vont croissant au fur et à mesure que les conditions du logement s'améliorent et que cela constitue la meilleure justification des efforts de la Société des Nations dans ce domaine. Pour conclure, la Commission a recommandé une résolution à l'Assemblée approuvant l'évolution de l'œuvre dans le domaine de l'habitation urbaine et rurale et exprimant l'espoir qu'une attention spéciale sera prêtée aux aspects financiers des problèmes d'urbanisme.

### *Alimentation*

La question de l'alimentation a également été renvoyée aux deuxième et septième Commissions et discutée par elles en séance commune. Au cours de la discussion, la Commission a été informée que, à la suite des recommandations de la Commission mixte, des comités nationaux de l'alimentation avaient été organisés dans dix-neuf pays. L'intérêt croissant des gouvernements extra-européens concernant le problème de l'alimentation a été spécialement marqué et leurs délégations ont fait d'intéressants exposés touchant ce problème accompagnés de nombreuses suggestions, entre autres, que dans les recommandations relatives à la science alimentaire, il conviendrait de prêter une attention toute spéciale aux aliments protecteurs disponibles sur place. Le représentant canadien, M. Martin, s'est déclaré d'accord sur ce point, et, dans un exposé succinct à la Commission, il a signalé que le rapport de la Commission mixte, de l'avis des fonctionnaires compétents du gouvernement canadien, demeurait le résumé d'ensemble le plus complet dont on dispose sur le sujet. Il fit allusion au rapport qui existe entre l'agriculture et l'alimentation, ainsi qu'à l'avis exprimé par la Commission que l'agriculture ne peut que gagner à l'amélioration de l'alimentation. Il a exprimé l'espoir qu'il sera possible d'étendre aux pays d'outre-mer l'étude du rapport entre l'agriculture et l'alimentation.